

Discours du Roi,

Prononcé le 13 novembre, pour l'ouverture de la session 1821-1832. 1873

MESSIEURS,

Les quatre mois qui se sont écoulés depuis la clôture de la dernière session, ont vu s'accomplir des faits importants pour l'avenir du pays.

La Belgique a été successivement reconnue par les puissances de l'Europe, et le pavillon national admis dans la plupart des ports étrangers.

Mon union avec la fille aînée du roi des Français, en resserrant nos liens avec un peuple généreux, est devenue pour moi une nouvelle occasion de recevoir de la plupart des cours de l'Europe, des témoignages d'amitié et des vœux pour l'affermissement et le bien-être du nouvel état Belge.

Après de longs délais, moins nuisibles cependant qu'on ne devait le craindre aux intérêts du pays, le moment est enfin arrivé où j'ai pu répondre aux vœux des Chambres et de la Nation, en amenant les puissances garantes du traité du 15 novembre à en assurer l'exécution. Les puissances avaient acquis la certitude qu'en s'abstenant plus long-temps de recourir à des moyens coercitifs, elles plaçaient la Belgique dans l'imminente nécessité de se faire justice à elle-même; elles n'ont pas voulu courir cette chance de guerre générale. Liées par une convention formelle, deux d'entre elles se sont engagées à commencer l'exécution du traité par l'évacuation immédiate de notre territoire. Les flottes de France et d'Angleterre réunies enchaînent le commerce de la Hollande, et si ces moyens de coercition ne suffisent pas, dans deux jours une armée française viendra, sans troubler la paix de l'Europe, prouver que les garanties données n'étaient pas de vaines paroles.

Tels sont, Messieurs, les fruits de la politique soutenue jusqu'ici par le Gouvernement: c'est avec confiance que je ferai soumettre à votre examen les négociations qui ont amené ce résultat.

La solution des principales difficultés qui entravaient la marche du Gouvernement, lui permettra, Messieurs, de s'occuper plus exclusivement des améliorations administratives et financières que réclame l'intérêt du pays.

Déjà l'organisation du pouvoir judiciaire est venue compléter la constitution politique de l'État, et asseoir sur des bases définitives l'indépendance des magistrats.

En même temps que les budgets de l'année 1833 vous seront présentés, vous aurez sous les yeux les comptes de 1830 et 1831.

La seconde partie de l'emprunt que vous avez autorisé a été contractée à un taux avantageux, eu égard aux circonstances. Ces circonstances communes à presque toutes les contrées de l'Europe, ont entraîné pour la Belgique un surcroît de dépenses qui devra être couvert par un surcroît de charges. Le pays saura se résigner à des sacrifices nécessaires, en jetant les yeux autour de lui et en se rappelant qu'à aucune époque il n'a, malgré la gravité des événements, vécu sous un régime d'impôts aussi modéré et aussi doux.

Si l'exécution du traité par les puissances, doit empêcher notre jeune et belle armée de signaler sa valeur, son dévouement m'est garant que dans le cours des évé-

nemens qui se préparent, la violation du territoire par l'ennemi ou tout autre acte d'agression contre la Belgique, n'aurait pas lieu impunément.

Les intérêts de cette armée sont l'objet de ma vive sollicitude. Il est difficile encore de fixer l'époque d'un désarmement devenu plus probable aujourd'hui. Un projet de loi sur l'organisation de l'armée, en temps de paix, vous sera toutefois présenté. L'avancement, les pensions, deviendront aussi l'objet de lois particulières.

L'administration provinciale et communale est restée dans un provisoire qui affaiblit les ressorts de l'État, et prive les localités de plusieurs de leurs avantages et de leurs droits. Ce sera un des objets les plus importants de vos délibérations. Si la durée de la session le permet, j'appellerai aussi cette année votre attention sur l'enseignement public.

Des imperfections ont été remarquées dans les lois sur la garde civique et la milice. Les améliorations indiquées par l'expérience vous seront proposées. Quelques parties de notre législation pénale seront également soumises à une révision qui les mette en harmonie avec les institutions et la moralité du pays.

La situation générale du royaume continue à être satisfaisante. L'événement a prouvé que les craintes

conçues sur l'avenir du commerce et de l'industrie étaient exagérées. Je suis heureux de pouvoir vous apprendre que les revenus de l'État pour l'année courante, ont dépassé toutes les prévisions. De nouvelles communications ont été ouvertes à l'intérieur. D'autres sont préparées, et je m'occupe sans relâche du soin d'ouvrir des débouchés et d'étendre nos relations commerciales à l'étranger.

Le fléau qui a dépeuplé d'autres contrées a exercé beaucoup moins de ravages parmi nous ; la prévoyance administrative peut, en partie, s'applaudir de ce résultat.

Nous touchons à un grand événement, Messieurs. L'affranchissement du territoire doit contribuer à affermir la confiance publique. Mais vous vous souviendrez avec douleur que la Belgique tout entière n'a pas été adoptée par l'Europe. Lorsque le jour de la séparation sera venu, nous ne méconnaitrons point les services rendus par les populations qui se sont avec tant de dévouement associées à notre cause. Elles n'ont pas cessé d'occuper ma pensée ; elles méritent de fixer celle de la Nation. Je compte, Messieurs, que l'harmonie ne cessera de régner entre les grands pouvoirs de l'État, et que la Patrie continuera de trouver sa force dans l'union de tous ses enfans.